

# CHANTILLY MAGAZINE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION MUNICIPALE

#152

janvier-février 2022

WWW.VILLE-CHANTILLY.FR

CHANTILLY VILLE MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE

## **P. 2 / Vie citoyenne**

2022 : élections  
présidentielles et législatives

## **P. 4 & 5 / Environnement**

Evolution du nouveau marché  
de collecte des déchets de la CCAC

## **P. 6 / Urbanisme et patrimoine**

La Fondation du Patrimoine : un label  
pour les propriétaires

## **P. 12 & 13 / Urbanisme**

Nouveau : dématérialisation des actes  
d'urbanisme, plus simple, plus souple,  
plus réactif

## **P. 14 / Transition énergétique**

La ville poursuit son action !

**Des hommes et des moyens  
au service  
de votre protection**

P. 7 à 10

NOUS  
CONTACTER**Accueil Mairie**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Le samedi matin de 8h30 à 12h.  
11 avenue du Maréchal Joffre  
Tél. 03 44 62 42 00

**Permanences du Maire**

Madame le Maire reçoit chaque samedi matin sans rendez-vous à la mairie de 9h30 à 10h30 ou sur rendez-vous en appelant son secrétariat au 03 44 62 42 11.  
Mail : maire@ville-chantilly.fr

**Permanences Finances  
Florence Woerth  
Maire-Adjoint**

Sur rendez-vous le samedi matin.  
Mail : f.woerth@ville-chantilly.fr

**Permanences Urbanisme  
Frédéric Servelle  
Maire-Adjoint**

Sur rendez-vous le samedi matin.  
Tél. : 03 44 62 70 50/54  
Mail : urbanisme@ville-chantilly.fr

**Permanences Logement  
Claude Van Lierde  
Conseiller municipal délégué**

Le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 9h à 11h30.  
Tél. : 03 44 62 42 23  
Mail : logement@ville-chantilly.fr

**Services techniques**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
8 rue Emile Le Prat  
Tél. 03 44 62 53 80

**Facebook**

@villedechantillyofficiel

**Instagram**

#villedechantilly

**Site internet**

www.ville-chantilly.fr

**Permanences du Député**

Eric Woerth, Député de l'Oise, reçoit sur rendez-vous en mairie  
Tél. : 03 44 55 13 13



**François Kern**  
Premier-Adjoint

## 2022 : élections présidentielles et législatives



**Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.**

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales et qui voudraient voter pour ces élections peuvent encore le faire jusqu'au printemps. La démarche est gratuite.

**Quelles échéances ?**

Pour l'élection présidentielle, il vous faut accomplir les démarches au plus tard le mercredi 2 mars 2022 (en ligne) ou le vendredi 4 mars 2022 (en mairie ou par courrier). Pour les élections législatives, vous devez effectuer la demande au plus tard le mercredi 4 mai 2022 (en ligne) ou le vendredi 6 mai 2022 (en mairie ou par courrier).

Il faut alors se connecter au site internet, Service-Public.fr et joindre un justificatif d'identité et un justificatif de domicile numérisés.

**Comment faire une nouvelle inscription ?**

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription

**Qui doit s'inscrire ?**

Chaque Français qui devient majeur est automatiquement inscrit sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de

recensement citoyen à partir de 16 ans. L'Insee inscrit d'office les jeunes qui atteignent 18 ans. Il se base sur les informations données par le jeune lors du recensement citoyen, qui est le préalable obligatoire à la journée défense et citoyenneté (JDC). En conséquence, le jeune majeur est inscrit d'office sur la liste électorale de la commune où il s'est fait recenser.

**Comment voter par procuration ?**

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour de l'élection, vous pouvez choisir une personne de confiance qui ira voter à votre place.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est possible de donner une procuration même à une personne qui n'est pas inscrite sur la liste électorale de votre commune.

Pour effectuer cette procuration, il vous faut un justificatif d'identité, la date de naissance de la personne qui votera à votre place ainsi que son numéro d'électeur (inscrit sur la carte électorale).

Pour finaliser cette démarche, vous devez vous rendre dans un commissariat, une gendarmerie ou au tribunal dont votre domicile dépend, en ayant utilisé ou non au préalable le téléservice [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) (cerfa 14952\*03).



**Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales, rendez-vous sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), rubrique "interroger sa situation électorale"**

**Contact**

Service des élections, Tél : 03 44 62 70 51 / 52  
Mail : etatcivil@ville-chantilly.fr



Chantilly Mag : Hôtel de Ville, 11 avenue du Maréchal Joffre, 60500 Chantilly - Tél. 03 44 62 42 00 - Fax. 03 44 62 42 59

Site : [www.ville-chantilly.fr](http://www.ville-chantilly.fr) - Facebook : villedechantillyofficiel - Directeur de la publication : François Kern - Rédaction : Frédérique Tricot - Maquette magazine et photos : Service communication - Photo "Le mot du Maire" : ©CCAC - Photo de couverture : ©Nicole Vacher - Tirage : 8 000 exemplaires - Imprimeur : E. Grille (papier 100% recyclé, encre végétale) - Distribution : Société ADREXO, Villers sous Saint-Leu  
Le journal municipal est consultable sur le site internet de la ville : [www.ville-chantilly.fr](http://www.ville-chantilly.fr)

“ *Quand les villes moyennes comptent 4,9 policiers municipaux pour 10 000 habitants, à Chantilly ils sont 12 pour 11 000* ”



## Chantilly, un engagement pour votre sécurité

Dans ce premier numéro de l'année de votre magazine municipal, vous trouverez un dossier complet sur la sécurité à Chantilly. Nous nous sommes engagés pour que Chantilly reste une ville sûre et tranquille ! Parce que notre liberté passe d'abord par un environnement sécurisé, nous nous efforçons chaque jour à défendre ce droit fondamental. Les chiffres de la délinquance pour l'année 2021 restent modestes, mais un acte délictueux est toujours l'acte de trop pour la victime !

Pour tenir notre engagement, nous disposons d'un ensemble de moyens nous permettant de mettre en place notre vision de la sécurité pour Chantilly.

Des moyens humains : une équipe de 14 agents (dont deux ASVP) et un chien au service des Cantiliens. Quand les villes moyennes comptent 4,9 policiers municipaux pour 10 000 habitants, à Chantilly ils sont 12 pour 11 000 habitants, preuve de notre engagement pour votre sécurité !

Ils travaillent quotidiennement dans l'espace public : rues, parcs, enceintes sportives etc. . . .

Des moyens techniques : 37 caméras aujourd'hui avec un objectif de 50 d'ici la fin de l'année, 3 véhicules, plusieurs vélos, un armement complet : armes à feu, bâtons de défense, bombes de gaz et bien sûr le chien.

La vidéoprotection étant devenue quasiment incontournable pour renforcer la sécurité et la prévention de la délinquance, la surveillance aux abords des écoles, des bâtiments accessibles aux publics, et des sites touristiques, nous poursuivons donc notre politique d'installation.

Des moyens judiciaires : le protocole que j'ai signé avec le Procureur de la République de Senlis permet de renforcer la proximité et la collaboration avec les services de la justice, avec un magistrat dédié à notre ville. La mise en pratique du rappel à l'ordre et de la transaction municipale permettra d'intensifier la lutte contre les incivilités du quotidien. Je vous en rendrai compte régulièrement.

J'aurai prochainement la possibilité de découvrir le quotidien des magistrats lors d'un stage en immersion au tribunal. Et dans quelques semaines nous installerons le Conseil des Droit et des Devoirs pour les familles, pour les soutenir dans leur rôle de parents mais aussi pour les rappeler à leurs devoirs lorsque cela sera nécessaire.

Par ailleurs, parce que les infractions en matière d'urbanisme font aussi partie de la délinquance, le Procureur souhaite la

mise en place d'un circuit direct de traitement des infractions en cette matière. Bien sûr, nous nous porterons volontaires dans ce domaine.

En tout état de cause, notre vision de la tranquillité passe avant tout par les habitants. Nous devons "habiter" notre ville, nos maisons, nos immeubles, nos rues et nos commerces avec sérénité et bienveillance en "bon père de famille". Ainsi chacun participe à ce que Chantilly soit une ville tranquille et sûre. Rien n'est possible sans la volonté de la municipalité et l'adhésion des cantiliens !

Un article de ce numéro est également dédié au service de ramassage des déchets. Le service a largement évolué. Et cette évolution découle d'une étude très détaillée de vos bonnes pratiques en matière de tri depuis la mise en place de la redevance incitative en 2016. Le démarrage a été difficile, j'ai rencontré à plusieurs reprises les services et les élus de la CCAC qui ont fait preuve d'une grande réactivité pour répondre à vos interrogations et aux particularités des usagers Cantiliens.

La dernière évolution du service s'est accompagnée d'une recrudescence des abandons sur la voie publique de déchets ménagers. Nous ne laissons pas faire ! Nous avons d'ores et déjà pris les dispositions nécessaires : avec des amendes revalorisées et un agent spécialement assermenté pour ouvrir les sacs et les rapporter à leurs propriétaires, qui sont systématiquement verbalisés. Là encore il s'agit de faire face aux incivilités qui perturbent notre quotidien.

Enfin, dans quelques semaines les Cantiliens comme tous les Français seront amenés à élire un nouveau Président de République ainsi que leurs représentants à l'Assemblée Nationale. Ces futures élections sont un moment fort de notre démocratie. Chacun de nous sera amené à faire son choix pour l'avenir de notre pays. Je vous invite à être les acteurs de cette séquence électorale pour la France. Vous trouverez dans ce numéro l'essentiel des démarches pour ces élections présidentielles et législatives.

Pour terminer, le printemps approche avec son lot d'événements et de manifestations propres à notre ville si active et nous pouvons nous en réjouir !

Chantilly, une ville où il fait bon vivre et toujours en mouvement !

**Isabelle Wojtowicz**  
Maire de Chantilly



La collecte des déchets est un service géré par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

## Evolution du nouveau marché de collecte des déchets de la CCAC

La production de déchets a doublé en 40 ans !

Le saviez-vous ? Aujourd'hui en France, un habitant produit encore en moyenne 580 kg de déchets par an.

Dès 2016, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a été précurseur au niveau national avec la mise en place de la redevance incitative permettant ainsi de mieux trier, de diminuer considérablement le volume de nos déchets et par conséquent de réduire le montant de nos factures. Cette réussite nous amène à poursuivre nos efforts.

Cependant, plusieurs mesures gouvernementales ont été prises pour inciter les communes à s'engager davantage dans la réduction des déchets ménagers. Ainsi, la mise en place d'une nouvelle collecte de déchets alimentaires de cuisine imposée dans le cadre de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) et l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) ont obligatoirement des répercussions sur nos factures de collecte des déchets.

Cette augmentation forcée mais indispensable à la préservation de notre environnement a amené la CCAC à repenser son système de collecte.

→ **Partant du constat qu'en moyenne 83% des habitants de la CCAC sortent 2 fois par mois maximum la poubelle grise (37% d'entre eux pas plus de 4 fois/semestre) et des 4 objectifs majeurs**

**fixés par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne :**

- **continuer à réduire la quantité de nos déchets.** En 2015, la poubelle grise d'un habitant de la CCAC pesait en moyenne 234 kg, en 2020 elle n'en pèse plus que 178 kg. Aujourd'hui nous devons continuer en ce sens,
- **transformer ce qui peut l'être.** Enfouir le moins possible, valoriser nos déchets dans les bonnes filières. Les déchets alimentaires deviendront du compost après traitement, nos déchets verts sont déjà traités dans un centre de compostage de même que nos verres et nos plastiques,
- **créer de l'énergie à partir de nos déchets.** Les déchets de nos bacs gris sont transformés en électricité et en vapeur ce qui produit aujourd'hui du chauffage pour 2 700 foyers,
- **recycler ce qui est recyclable.** La CCAC a lancé une étude pour la création d'une recyclerie qui permettrait de valoriser les objets usagés,

→ **Un nouveau système de collecte a été mis en place.**

Ainsi, la collecte des poubelles grises sera effectuée tous les 15 jours. En effet, la mise à disposition d'une nouvelle poubelle marron et d'un bio-seau permettront un meilleur tri des déchets alimentaires et donc une sortie de la poubelle grise moins fréquente.

Il est toujours possible d'acheter des sacs rouges auprès de la CCAC, 73 rue du Connétable.



Pour les commerçants, il est possible de prévoir des collectes supplémentaires sur demande qui seront facturées.

### LE NOUVEL ABONNEMENT COMPREND

Tout d'abord, rappelons que les tarifs de collecte n'ont pas augmenté depuis 6 ans. En 2022, l'abonnement annuel donne accès aux déchetteries (50 fois par an) et aux ramassages des déchets alimentaires (poubelle marron), des déchets recyclables (poubelle jaune), des ordures ménagères (poubelle grise), des encombrants (2 fois par an).

La collecte des déchets verts est dorénavant une option. En effet, 47% des habitants de la CCAC sont en habitat collectif et payaient ce service qu'ils n'utilisaient pas, désormais chacun paye le service qu'il utilise.

Tarifs 2022*				
Poubelle grise 120 L	Abonnement annuel	176 €	Coût d'une levée	3,36 €
Poubelle grise 240 L	Abonnement annuel	223 €	Coût d'une levée	6,72 €

\* intégralité des tarifs sur [www.ccac.fr](http://www.ccac.fr)

**POUR INFORMATION**





Les dispositions concernant les modifications des taux de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) applicables aux déchets pour l'enfouissement (mise en décharge) et l'incinération (valorisation énergétique) figurent à l'article 24 de la loi de finances 2019.

Le calendrier des hausses est prévu jusqu'en 2025.

Hausses prévues pour l'enfouissement - €/tonne					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
18€/T	30€/T soit + 67%	40€/T soit + 33,5%	51€/T soit + 27,5%	58€/T soit + 13,7%	65€/T soit + 12%
Hausses prévues pour la valorisation - €/tonne					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
3€/T	8€/T soit + 167%	11€/T soit + 37,5%	12€/T soit + 9%	13€/T soit + 8,3%	15€/T soit + 15,4%

**CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS**

- Le même jour de collecte pour les déchets,
- Un rythme plus adapté pour la collecte de la poubelle grise des ordures ménagères soit tous les 15 jours,
- A partir du 2<sup>ème</sup> semestre, une nouvelle collecte pour les déchets alimentaires grâce à un bio-seau et une poubelle dédiée,
- Le service de déchets verts est désormais en option.

Poubelles	A savoir	Rythme de collecte	Secteur Centre Hôtel de ville, Bois Saint-Denis Jour et heure de collecte	Secteur Centre Gare, Canardière, le Castel Jour et heure de collecte	Période de collecte
 ordures ménagères	Adaptation du rythme de collecte car après enquête 83% des foyers sortent la poubelle grise 2 fois par mois	Tous les 15 jours	Lundi soir des semaines impaires  (bac à sortir entre 16h30 et 17h)	Jeudi soir des semaines impaires  (bac à sortir entre 16h30 et 17h)	Toute l'année
 déchets alimentaires	Fourniture d'une poubelle marron et d'un bioseau dans chaque foyer dans le courant 2 <sup>ème</sup> trimestre	Toutes les semaines	Lundi soir  (bac à sortir entre 16h30 et 17h)	Jeudi soir  (bac à sortir entre 16h30 et 17h)	Toute l'année
 emballages recyclables	Aucun changement	Toutes les semaines	Lundi soir  (bac à sortir entre 16h30 et 17h)	Jeudi soir  (bac à sortir entre 16h30 et 17h)	Toute l'année
	Service payant en option	Tous les 15 jours	Lundi soir des semaines paires  (bac à sortir entre 16h30 et 17h)	Jeudi soir des semaines paires  (bac à sortir entre 16h30 et 17h)	1 <sup>er</sup> avril au 15 décembre
Les encombrants	L'abonnement annuel de votre poubelle grise inclut le service des encombrants 2 fois par an. Le service devient payant une fois que vous avez bénéficié de ces 2 collectes.				

**LES SECTEURS DE COLLECTE EN DÉTAIL**

**COLLECTE DU LUNDI**

**Secteur Centre / Hôtel de ville**

Place de l'Abbe Charpentier, Rue d'Aumale, Avenue du Bouteiller, Quai de la Canardière (rue des Cascades à rue de Creil), Rue des Cascades, Avenue de Condé, Rue du Connétable, Rue de Creil, Rue et square de la Faisanderie, Avenue de la Libération, Rue de la Machine, Avenue du Maréchal Joffre, Route de Montgrésin, Rue de Paris, Rue des Potagers, Route de Senlis, Impasse Souchier, Villa des Cascades, Impasse François Wells

**Secteur Bois Saint-Denis**

Rue d'Aleçon, Rue André Fleury, Rue Blanche, Rue du Bois Saint-Denis, Avenue de Bourbon, Square de Bourbon Sicile, Allée Cavalière, Avenue de Chartres, Impasse du Chemin De Fer, Allée des Cottages, Avenue du Général Leclerc, Place Georges Paquier, Avenue de Green Lodge, Avenue de Guise, Avenue Jacques Bara, Allée de Jardy, Avenue de Joinville, Allée des Lauriers, Allée, square et avenue Magdeleine, Place Marcel Boussac, Avenue Marie Amélie, Avenue de Montmorency, Avenue de Montpensier, Avenue et square de Nemours, Avenue d'Orléans, Impasse et rue de Penthièvre, Impasse Rodosto, Avenue des Sorbiers, Avenue de Suffren, Avenue de Sylvie, Avenue de Verdun

**COLLECTE DU JEUDI**

**Secteur Canardière / Le Castel / Lefébure / Europe**

Rue des Alouettes, Rue des Aubépines, Allée du Bosquet, Place des Bouleaux, Allée des Bourgognes, Route des Bourgognes, Allée des Buissons, Allée du Castel, Place Castel, Rue de la Colline, Allée du Coq Chantant, ZA du Coq Chantant, Allée de l'Europe, Rue des Fougères, Avenue du Général de Gaulle, Rue des Genêts, Rue Guillemot, Rue des Jonquilles, Boulevard Michel Lefébure, Rue des Noisetiers, Rue de la Nonette, Allée de la Plaine, Rue du Pont du Roi, Place des Tilleuls, Allée du Valois, Rue du Viaduc

**Secteur Centre / Gare**

Rue André, Avenue Aumont, Avenue de Bertaux, Impasse Briolat, Rue de l'Embarcadère, Rue des Fontaines, Place de la Gare, Rue de Gouvieux, Impasse et rue de l'Hôpital, Rue des Jardins, Place Omer Vallon, Rue d'Orgemont, Rue des Otages, Rue Pierre Emile Leprat, Rue Roger Herlin, Rue Saint Laurent, Rue de Salvette, Allée, impasse et place Versepu, Square d'Aumale, Quai de la Canardière (rue de Creil à rue Pierre Emile Leprat)

- Rue Victor Hugo côté Chantilly, ramassage le mardi

Renseignements complémentaires, contactez la CCAC au 03 44 62 46 60 ou consultez le site [www.ccac.fr](http://www.ccac.fr) / [www.aireauvert.fr](http://www.aireauvert.fr)



**Frédéric Servelle**  
Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement

## La Fondation du patrimoine : un label pour les propriétaires privés

Créée en 1996, la Fondation du patrimoine aide les propriétaires qu'ils soient des collectivités, des particuliers ou des associations, qui s'investissent pour rendre la France plus belle. Elle accompagne chaque projet pour trouver des financements publics et privés afin que le patrimoine culturel devienne opportunité d'emploi, de découverte, d'éducation et de lien. La Fondation du patrimoine est animée par 22 délégations régionales et 100 délégations départementales. Chaque année, elle contribue à la sauvegarde de plus de 3000 édifices en France : églises, moulins, théâtres, bâtiments industriels... elle s'intéresse aussi aux espaces naturels, aux jardins, aux meubles et objets remarquables de notre patrimoine. Largement ouverte aux collectivités publiques, la Fondation s'intéresse aussi à la conservation du patrimoine privé. Tous les propriétaires privés d'un bien représentant un intérêt patrimonial peuvent obtenir des aides financières de la Fondation qui a créé pour eux un label.



Vue aérienne du quartier du Bois Saint-Denis

### Qui peut demander ce label ?

Le label est attribué aux propriétaires privés pour une durée de 5 ans sous conditions.

### Quels sont les biens éligibles au label ?

Pour être labellisé, le bien doit être une propriété privée ; il doit avoir un intérêt patrimonial évident ; le bien ne doit être ni classé, ni inscrit au titre des Monuments Historiques ; il doit être obligatoirement visible du domaine public.

### Quels types de travaux sont concernés par cette labellisation ?

Il s'agit essentiellement de travaux d'entretien et de réparation sur les parties extérieures du bien (les travaux d'intérieur ne sont pas labellisés). Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art et validés au préalable par l'Architecte des Bâtiments de France qui pourra faire des préconisations.

Les travaux ne doivent pas débuter avant l'octroi du label.

### Sur quel territoire ?

Le label concerne les communes rurales et les villes de moins de 20 000 habitants.

### Quels sont les avantages du label ?

Il permet de bénéficier d'un avantage fiscal avec la possibilité de déduire 50% minimum du montant des travaux du revenu imposable et accorde une aide de la Fondation du patrimoine de 2% des travaux au minimum.

### Quelles sont les étapes de mon dossier ?

Le dossier de demande de label (récupéré sur internet) doit être renvoyé à la délégation régionale de la Fondation du patrimoine, comprenant les pièces justificatives demandées.

La délégation étudie le dossier et, par l'intermédiaire du délégué départemental, se déplace à la rencontre du porteur de projet et du bien. Elle contacte ensuite l'Architecte des Bâtiments de France qui émet un avis favorable ou non (le cas échéant accompagné de recommandations). En fonction, le porteur de projet peut être amené à compléter son dossier qui sera ensuite validé par le délégué régional.

Enfin, la décision d'octroi de label est émise par le chargé de mission régional, signée par le délégué régional, et délivrée au porteur de projet. Ce n'est qu'après cette date que le propriétaire pourra débiter ses travaux.

#### Contact local de la Fondation

Roland COHEN

Tél : 06 13 16 78 36

Mail : rolandcohen@orange.fr

Informations et dossier de demande de label disponibles sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

#### QUELQUES CHIFFRES...

- . Près de 3 000 projets soutenus par an
- . Plus de 40 000 donateurs par an
- . 32 000 sites sauvés en 25 ans



François Kern  
Premier-Adjoint

## Sécurité : des hommes et des moyens au service de votre protection



Policiers municipaux en patrouille au Coq Chantant

Même si la délinquance à Chantilly peut être qualifiée de modeste, voire faible et se trouve souvent inférieure en comparaison avec les communes de même taille, certaines incivilités et atteintes à la tranquillité peuvent accentuer le sentiment d'insécurité.

Convaincus que la sécurité est la première des libertés, nous avons fait du renforcement de la sécurité et de la tranquillité des Cantiliens, l'une de nos priorités. Cette politique repose sur un partenariat étroit entre la gendarmerie de Chantilly et la police municipale. Cette coopération se traduit par une maîtrise de la délinquance générale depuis plusieurs années.

La présence policière constante sur le terrain et l'efficacité de la vidéoprotection permettent à Chantilly d'être une ville sûre et tranquille. En effet, chacun de nous aspire à vivre dans une ville où la sécurité et la tranquillité sont gages d'un environnement de qualité. C'est pour cela que l'équipe municipale s'attache depuis de nombreuses années à développer des outils performants dont l'efficacité n'est plus à démontrer et qui doivent être pérennisés comme le système de vidéoprotection, les dispositifs "Commerçants vigilants" ou "Participation citoyenne", l'Opération Tranquillité Vacances, les réunions de prévention pour les seniors face aux vols par ruse...

Le rôle du Maire et des élus est de coordonner l'ensemble de ces actions.

### La Police Municipale

La police municipale est la troisième composante des forces de sécurité intérieure avec la Gendarmerie nationale et la Police nationale. Elle est placée sous l'autorité du Maire et intervient pour effectuer des missions de surveillance et de prévention dans un objectif de maintien de l'Ordre public. Elle est également chargée de faire respecter les arrêtés municipaux.

Les policiers municipaux veillent aussi à maintenir des liens de proximité avec la population, par une présence

visible, active et rassurante dans les quartiers.

La police municipale de Chantilly est composée de 14 agents dont 2 ASVP (agent de surveillance de la voie publique).

Les policiers sont organisés en 3 brigades : matin, après-midi et nuit. La brigade fonctionne du lundi au samedi et plusieurs nuits par semaine.

Elle dispose de 3 véhicules mais également de VTT, pour une meilleure mobilité des agents, de vélos électriques, d'un radar, d'appareils

14 agents  
dont 2 ASVP  
3 véhicules  
1 brigade cynophile  
50 caméras de  
vidéoprotection  
1 radar

de verbalisation électronique, d'éthylotests et d'un sonomètre. Les agents sont armés de pistolets, de matraques télescopiques, de bombes lacrymogènes et équipés de gilets pare-balles. Les policiers se forment au maniement des armes 2 fois par mois.

La police municipale de Chantilly possède également une brigade cynophile ; ses principales missions sont réalisées certaines nuits et la journée et ont pour objectifs de sécuriser, de prévenir tous crimes et délits. L'équipe cynophile est également très présente sur les manifestations et événements. L'équipe "maître-chien" bénéficie d'un entraînement hebdomadaire de 3h. Durant ces séances sont travaillés l'obéissance, la sociabilisation, le mordant et le travail muselé. En moyenne, le chien policier est présent sur le terrain 245 jours par an.



Maître-chien de Chantilly

### La Compagnie de gendarmerie départementale de Chantilly

Elle couvre un secteur de 37 communes (367 km<sup>2</sup>) dans lequel vivent 94500 habitants. La compagnie est constituée de 171 militaires et de 60 réservistes, répartis de la façon suivante :

- un groupe de commandement (3 officiers et 4 sous-officiers),
- 4 unités territoriales réparties de la manière suivante : 3 Brigades territoriales autonomes (Chantilly, Orry-la-ville et Chambly) et 1 communauté de brigades (Saint-Leu-d'Esserent et Cires-lès-Mello). Les brigades territoriales autonomes de Chantilly (43 militaires) et d'Orry-la-ville (20 militaires) sont particulièrement dédiées au territoire de l'Aire Cantilienne,
- un Poste Permanent à Cheval (9 cavaliers) assure la surveillance des massifs forestiers des compagnies de Chantilly ainsi que de Senlis.

2 Unités d'appui sont au service de toutes les brigades :

- une Brigade de Recherches (BR-13 enquêteurs) qui lutte contre la moyenne et grande délinquance,
- un Peloton de Surveillance et d'Intervention (PSIG-21 militaires) unité spécialisée dédiée au flagrant délit et à la surveillance continue du territoire, en particulier la nuit, dont dépend une équipe cynophile (2 militaires),
- une Brigade Motorisée implantée à Creil (12 motocyclistes), spécialisée dans la lutte contre l'insécurité routière.

37 communes  
367 km<sup>2</sup>  
94500 habitants  
171 militaires  
60 réservistes

### Un bilan de l'année 2021 qui appelle à la vigilance

La comparaison des chiffres de la délinquance de l'année 2021 par rapport à l'année 2020 n'est pas significative. Les confinements en 2020 ont eu un impact sur les faits délictueux. Pour être pertinents nous aurons aussi en regard l'année 2019.

La délinquance générale tous faits confondus est en augmentation de 18% en 2021 par rapport à l'année 2020 et de 15% en 2021 par rapport à l'année 2019.

En 2021, l'augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes est de 16%. Ce phénomène correspond notamment à une augmentation des violences intrafamiliales. Le parquet de Senlis a fait le choix de demander systématiquement le placement en garde à vue par l'officier de police judiciaire de tous ces auteurs de violences présumées.

Concernant les atteintes aux biens, on constate une augmentation de 17% par rapport à 2020 ; le nombre d'atteintes s'approche sensiblement de celui de l'année 2019.

Les cambriolages des résidences principales et secondaires sont en augmentation de 26% par rapport à 2020 et de 13% par rapport à 2019.

En 2021, 34 véhicules ont été volés à Chantilly, soit 14 de plus qu'en 2020 et 6 de moins qu'en 2019.

Cette photographie sommaire des statistiques 2019, 2020 et 2021 nous conforte dans nos choix d'investissements pour augmenter notre réseau de vidéoprotection. Nous mettons en place de nouveaux moyens humains, le réseau "participation citoyenne" qui reçoit un cadre juridique en s'appuyant sur un protocole d'accord signé par Madame le maire, Madame la préfète de l'Oise et le commandant de groupement de gendarmerie de l'Oise.

Le partenariat avec le procureur de la République dans le domaine des violences conjugales est pleinement opérationnel et porte déjà ses fruits. Il en est de même pour la réponse pénale attendue par les élus et les Cantiliens.

Les gendarmes sont très présents à Chantilly et travaillent en collaboration étroite avec la police municipale. En effet, des points de sécurité hebdomadaires sont effectués, les échanges d'information sont quotidiens, des missions communes sont organisées ponctuellement, des réunions de coordination sont systématiquement programmées avant les grands événements. De plus, les deux entités étudient ensemble chaque année l'implantation de nouvelles caméras de vidéo-protection à Chantilly.

Evolution de la délinquance	2017	2018	2019	2020	2021
Tous faits confondus	698	682	618	559	710
Vols de voitures	51	55	40	20	34
Cambriolages	48	38	35	27	40





## Pompiers : ils veillent sur nous !

Le Centre de Secours de Chantilly-Lamorlaye intervient dans les communes de Chantilly, Lamorlaye, Gouvieux, Coye-la-forêt et Vineuil-Saint-Firmin soit un secteur de plus de 34 000 habitants. Il a réalisé 2786 sorties de secours en 2021 contre 2684 en 2020, soit 3,8% de plus. En 2021 sur les 2786 interventions, 981 ont été effectuées à Chantilly, soit 32% de son activité ; 67% de ces interventions ont été réalisées de jour (7h à 19h) et 33% ont été réalisées de nuit (19h à 7h).

L'ensemble des interventions du Centre de Secours représente : 2278 secours aux personnes (personne malade ou blessée), 223 opérations diverses (bâchage, chute de matériaux, nid d'insectes, ...), 144 secours routiers et 141 incendies. Ces interventions sont donc très majoritairement du secours et de l'assistance aux personnes blessées ou malades pour 82%, 8% pour les opérations diverses, 5% pour les incendies et 5% pour les secours routiers.

Le Centre de Secours est composé de 75 sapeurs-pompiers : 57 sapeurs-pompiers volontaires, 18 sapeurs-pompiers professionnels mais aussi d'une section de 20 jeunes sapeurs-pompiers âgés de 13 à 16 ans qui constituent un vivier de futurs sapeurs-pompiers volontaires. Chaque jour, toute l'année, 8 à 12 sapeurs-pompiers sont de garde au centre de secours 24h/24h.

L'armement opérationnel du centre comporte 2 véhicules de secours aux victimes, 1 véhicule de secours routiers pour les accidents de la circulation, 1 fourgon pompe tonne pour les incendies en milieu urbain, 1 fourgon grande puissance, 1 échelle aérienne de 33m, 1 camion-citerne feux de forêts pour les feux d'espace naturels et cultivés, 1 véhicule tout terrain, 2 véhicules pour les interventions diverses, 1 véhicule de secours d'urgence avec la planche à masser, 1 cellule transport avec lots d'extraction et protection de oeuvres, 1 véhicule de transport des personnels, 1 embarcation.



Centre de Secours de Lamorlaye-Chantilly

5 communes  
34 000 habitants  
18 pompiers professionnels  
57 pompiers volontaires  
20 jeunes sapeurs-pompiers

## Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

En France, 198 900 hommes et femmes vivent un engagement quotidien au service des autres, en parallèle de leur métier ou de leurs études. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 79% des sapeurs-pompiers de France. Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous. Cependant, il est régi par quelques conditions, précisées par le décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires :

- \*Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs,
- \*Résider légalement en France,
- \*Être en situation régulière au regard des obligations du service national,
- \*Jouir de ses droits civiques,
- \*Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- \*Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées et correspondantes aux missions confiées.

Pour s'engager, adressez votre candidature au Centre de Secours, 9B rue Charles Pratt, 60260 Lamorlaye ou par mail à [LamorlayeRecrSPV@sdis60.fr](mailto:LamorlayeRecrSPV@sdis60.fr) en joignant une lettre de motivation, un CV, la copie des titres, diplômes ou attestations de formation.

Retrouvez toutes les informations sur <https://www.sdis60.fr/devenir-sapeurs-pompiers>



## Vidéoprotection : fin 2022 l'ensemble des quartiers de Chantilly sera couvert !

La ville de Chantilly a, dès 2011, débuté l'installation de caméras de vidéoprotection pour la surveillance de la voie publique.

Aujourd'hui, la ville est couverte par 37 caméras installées dans des lieux stratégiques. La commune dispose également d'une caméra nomade qui peut être déplacée et installée à des endroits différents selon les besoins de police et de gendarmerie.

La Police municipale a aussi à disposition une borne vidéo nomade permettant le déport des images de toutes les caméras vers une tablette. Ainsi, les agents peuvent visualiser en temps réel des points équipés de Chantilly et si besoin intervenir dans des délais très rapides.

En 2021, la municipalité a voté au budget l'achat de 10 nouvelles caméras. Malheureusement la crise sanitaire a engendré une pénurie de matériel et des retards importants de livraison. En effet, l'indisponibilité de certaines matières premières ont empêché la poursuite de plusieurs chantiers et notamment celui de la pose des

caméras. Cependant, ces dernières devraient être réceptionnées dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre et posées avant l'été.

En 2022, 3 nouvelles caméras de vidéoprotection sont inscrites au budget. Celles-ci seront installées avant la fin de l'année. C'est ainsi que fin 2022, tous les quartiers de Chantilly seront couverts. Depuis leur mise en fonctionnement, plusieurs centaines d'arrestations ont été enregistrées grâce au système de vidéoprotection qui fonctionne 365 jours par an et 24h/24.



### Prévenir les personnes âgées

Afin de renforcer ses actions de prévention destinées aux seniors, la ville organise depuis de nombreuses années, des réunions publiques sur le thème des vols par ruse, animées par la gendarmerie. Suite à la projection d'un film mettant en scène différentes situations utilisées par les voleurs, les gendarmes répondent aux questions des participants. Ce film montre comment les auteurs inventent un scénario pour détourner l'attention et voler les personnes âgées.

#### Prochaines réunions :

- . mardi 22 février 2022
- . jeudi 5 mai 2022
- . jeudi 13 octobre 2022

Les réunions ont lieu en mairie salle du Conseil municipal de 14h à 17h.



### Gestion du stationnement payant

Depuis la réforme du stationnement payant sur voirie mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes peuvent faire appel à des sociétés privées pour effectuer le contrôle du paiement du stationnement. Ainsi depuis 3 ans ce contrôle était réalisé par la société Streeteo. Fin 2021, la ville a renouvelé son marché de service pour la surveillance et la gestion du stationnement payant sur voirie.

Aussi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier c'est auprès du nouveau gestionnaire EFFIA, et non plus en mairie, que vous pourrez soit renouveler votre abonnement en fonction de vos droits actuels, soit souscrire un nouvel abonnement.

Vous pourrez également y obtenir toutes les informations sur le fonctionnement du stationnement.

Les usagers pourront souscrire un nouvel abonnement ou un renouvellement soit :

- en ligne prochainement à l'adresse suivante, [www.ville-chantilly.fr](http://www.ville-chantilly.fr)
- au bureau d'accueil EFFIA .

#### Bureau d'accueil EFFIA

Place de la gare de 7h à 13h du lundi au vendredi

Tél. : 03 44 54 95 77



### "Commerçants vigilants"

Depuis près de 8 ans, un réseau de "Commerçants vigilants" existe à Chantilly. Il permet de signaler à un référent de la gendarmerie ou de la police municipale, tous faits, individus ou véhicules suspects qui seraient susceptibles de mettre en danger la sécurité des commerçants et des Cantiliens. La gendarmerie et la police peuvent également, grâce à ce réseau, diffuser aux commerçants des messages de mise en garde, comme par exemple la tentative d'écoulement de fausse monnaie. Ce dispositif a fait ses preuves à de nombreuses reprises.

### "Participation citoyenne"

Ce dispositif est une évolution de celui des "Voisins Vigilants". Cette démarche de participation consiste à se prémunir contre tout acte malveillant de proximité en les signalant à la gendarmerie ou à la police municipale. Un nouveau protocole est signé par Madame le Maire, Madame la Préfète et le Commandant de gendarmerie de l'Oise. Il donnera ainsi un cadre juridique à cette action (cf. Expression politique de la Majorité municipale page 11).

### Opération Tranquillité Vacances

L'OTV est un service gratuit destiné aux Cantiliens qui souhaitent faire surveiller leur habitation durant les vacances. L'opération se déroule de juin à septembre. Durant cette période, la police municipale assure une surveillance jour et nuit et cela 6 jours par semaine. Les policiers sont susceptibles d'appréhender toute personne qui n'a pas été signalée par le propriétaire comme devant se rendre chez lui pendant son absence. A chacune de leur ronde, les policiers glissent dans la boîte aux lettres un avis de passage. Le principe et le fonctionnement de cette opération sont maintenant bien rodés.

Pour bénéficier de ce service, il suffit de se rendre à la Police Municipale et de remplir le formulaire dédié à cette opération (ou de le télécharger sur le site internet de la ville [www.ville-chantilly.fr](http://www.ville-chantilly.fr), rubrique Police Municipale).

Il est important de rappeler que cette surveillance ne doit pas dispenser des mesures habituelles de sécurité : faire ouvrir de temps en temps les volets de la maison, vider la boîte aux lettres, ou encore ne pas communiquer son absence sur le répondeur téléphonique.

Police Municipale, 23 avenue du Maréchal Joffre, 03 44 58 15 91



**Caroline Godard**  
Maire-Adjoint chargé de la Culture

## 50 ans de la médiathèque : une fringante quinquina !

L'anniversaire –prévu en 2020 et reporté suite à la crise sanitaire- a eu lieu joyeusement le samedi 20 novembre 2021.

Ouverte en octobre 1970, sous le mandat du maire François Prader et à l'initiative de l'adjointe à la culture Marguerite Dembreville, la bibliothèque était située dans l'enceinte de l'école maternelle du Centre (aujourd'hui Les Tilleuls). En 1984, l'école des filles de la rue d'Aumale -datant de 1912- qui abritait le CES, s'est trouvée inoccupée à la suite de la construction du collège des Bourgognes. Après quelques aménagements, la bibliothèque y a été transférée au rez-de-chaussée, tandis que le centre culturel était installé à l'étage. En 1987, une salle dédiée à une discothèque pour le prêt de CD a été ajoutée. En 1992 un nouveau bâtiment a été construit permettant ainsi d'agrandir l'espace adulte. Enfin en 2007, un hall d'accueil fut créé pour une meilleure circulation interne. En 50 ans, les locaux sont donc passés d'environ 100 m<sup>2</sup> à 1000 m<sup>2</sup>.

De 2 employées en 1970 à 8 personnes aujourd'hui, l'équipe s'est renouvelée au fil des années mais la majorité du personnel actuel est présente depuis plus de 20 ans ! Toute l'équipe a suivi une formation professionnelle.

L'offre culturelle s'est également étoffée au fil des années :

- 1970 : Lecture, prêt de livres et des titres de presse,
- 1987 : Musique, prêt de disques vinyles et compacts,
- 2000 : Informatique, prêt de CDRoms,
- 2007 : Cinéma, prêt de DVD,
- 2015 : Jeux de société pour jouer sur place,
- 2017 : Informatique, tablettes avec jeux pour enfants,
- 2020 : Numérique, consultation en ligne de la presse,
- 2021 : Numérique, prêt en ligne de livres numériques

Les services aussi sont nombreux : copieur, scanner, imprimante, 3 ordinateurs, wifi dans tous les locaux et la cour, toilettes pour les personnes handicapées, table à langer, salon de jardin avec transats, fontaine à eau, machine à boissons.....

Toute l'année, de multiples activités sont proposées pour tous les publics. Parmi les manifestations annuelles, la Nuit de la lecture en janvier, le tournoi d'orthographe en mars, la brocante de livres en septembre, sont très appréciés.

Chaque semaine l'heure du conte des petits, notamment celle des bébés, est plébiscitée, et les clubs de lecture des adultes, des jeunes, en anglais ou pour la BD ont leurs fidèles. Enfin, les nombreuses animations des Mots en l'aire en octobre, avec spectacles, expositions et ateliers, satisfont le public, quelques soient les thèmes traités.

A l'occasion des 50 ans de la médiathèque, toute l'équipe a créé un clip promotionnel humoristique de découverte de ses locaux et de ses services. Cette vidéo a été réalisée avec la sympathique participation du public et des élus en tant qu'acteurs.

Le scénario a été imaginé par Isabelle Deniard et Stéphane Holenka, membres du personnel. La musique a été composée spécialement sur demande par Laurent Sellier, musicien. Le tournage a été fait par Amaury Martinez, étudiant en cinéma, aidé pour le montage par Denis Coq, monteur. Le graphisme a été réalisé par Armelle Namur, étudiante en arts graphiques et métiers du livre.

Vous pouvez voir ou revoir ce film sur : [www.mediathequedechantilly.fr](http://www.mediathequedechantilly.fr)  
Bonne découverte !



### Discours d'anniversaire de la directrice

Dame Corneille, dans son fauteuil, enfoncée,  
Tenait en son bec un bouquin.  
Maître Renard, par le titre attiré,  
Lui fit ce petit baratin :  
"Et bonjour, Dame Corneille.  
T'as de beaux yeux tu sais !  
Et entre un opéra et Billie Holiday  
Tu chantes à merveille !  
Tu es la diva, de Chantilly et de ses bois.  
Et par Toutatis, tu lis plus vite que ton ombre !  
Moi, longtemps je me suis couché de bonne heure  
Et la lecture, ce délice, n'a jamais pu faire mon bonheur ... "  
A ces mots, Dame Corneille, son livre posa doucement et dit :  
"Mon bon monsieur, avec tes salades, tu me fends le cœur,  
Toi vil roi des flatteurs,  
Inscris-toi plutôt à la médiathèque !  
Tu y trouveras deux hommes à la discothèque :  
Stephan, qui choisit les films en grand fan,  
Et Ludovic, qui s'y connaît en musique !  
Et puis pour les ados, il y a Katia qui promeut ses mangas,  
Et pour les tout-petits, Katherine, avec ses contes et ses comptines !  
Ya aussi Isabelle, bichonnant romans et nouvelles,  
Et puis Valérie, reine de l'événementiel !  
Sans oublier : Jessica aimant fort les BD,  
La directrice au fonds local faisant accéder,  
Joyce l'américaine soignant les livres en anglais  
Et Ghislaine au ménage passant à fond le balai !  
Non mais, sans en faire un fromage,  
Comment as-tu pu oublier cet endroit de partages !"  
Sire Renard, estomaqué, en resta coi et jura –il n'est jamais trop tard-  
De s'y inscrire, illico dare dare.

Isabelle Dumont-Fillon, directrice



**Frédéric Servelle**  
Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement

## Nouveau : dématérialisation des actes d'urbanisme, plus simple, plus souple, plus réactif

Dans le cadre de la dématérialisation des actes d'urbanisme, effective partout en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la ville de Chantilly, forte de son service intercommunal commun d'instruction de droit des sols, est en ordre de marche.

En effet, à compter de cette date, toutes les communes ont l'obligation légale d'être en mesure de recevoir, sous forme électronique, les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3500 habitants doivent également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Aussi, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et le Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France ont décidé de retenir la solution Guichet Numérique des Actes d'Urbanisme (GNAU) éditée par la société OPERIS qui équipe déjà la ville de Chantilly pour l'enregistrement des demandes d'urbanisme (progiciel GEOXALIS).



Demandes de permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis d'aménager et permis de démolir et autres autorisations d'urbanisme peuvent donc désormais être déposés sur cette plateforme numérique en quelques clics !

Il s'agit d'une évolution majeure qui répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où nos services sont accessibles en ligne.

Ce guichet numérique sera l'outil d'instruction et de délivrance des actes d'urbanisme qui permettra aux usagers de déposer leurs demandes d'urbanisme en ligne, directement depuis le site internet de la ville de Chantilly. Les usagers ayant déposé une demande pourront également suivre l'examen de leur demande.

Cette vaste opération de dématérialisation simplifiera les démarches des usagers et améliorera le traitement des demandes par les services des collectivités (guichet unique, centres instructeurs,

services consultables) pour plus de réactivité, de simplicité et de souplesse.

Elle permettra de rendre accessible ce service public sept jours sur sept et de faire gagner du temps aux usagers dans leurs démarches. Cette dématérialisation a aussi le mérite d'être plus respectueuse de l'environnement.

Plus besoin d'imprimer ses demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de se déplacer aux horaires d'ouverture des services instructeurs : en déposant sa demande de permis de construire en ligne, vous faites des économies de papier, de frais d'envoi et de temps !

Comment procéder pour adresser vos demandes ?

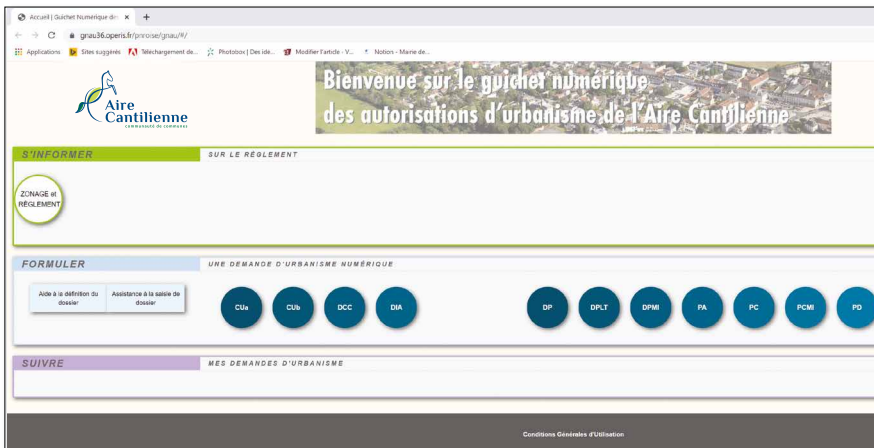
Pour cela, vous devez :

- Créer un compte,

- Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer,
- Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet,
- Remplir le document CERFA correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires,
- Valider le dépôt de votre dossier.

Après enregistrement de votre demande, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE) qui sera la preuve de la création de votre dossier. La commune, où se situent les travaux, sera alors informée du dépôt d'un dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par courriel via un Accusé Réception Electronique (ARE).

► **Rendez-vous sur : <https://gnau36.operis.fr/pnroise/gnau>**



Pour autant, votre commune reste votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à solliciter ses services dès la construction de votre dossier.

La dématérialisation sera la solution à privilégier, mais il sera toujours possible de déposer ses demandes d'urbanisme au format papier, ce qui nécessitera, pour la mairie, de numériser le dossier afin de le transmettre au service instructeur de sa communauté de communes de rattachement.

## LES AVANTAGES DE LA DÉMATÉRIALISATION

### Pour les usagers

- Un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment, 7 j/7 et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée,
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

### Pour les services des collectivités

- Une amélioration de la qualité des dossiers transmis, avec la suppression des étapes de ressaisie, source d'erreurs,
- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces et une coordination facilitée entre les services devant rendre un avis (administration et services consultés),
- Une meilleure qualité de service auprès des usagers, avec un recentrage des agents sur des activités d'animation, d'ingénierie et de conseil, grâce à la réduction des tâches à faible valeur ajoutée,
- Une meilleure connaissance des services en cas de fermeture des guichets physiques.

# CARNET



## ■ Naissances

Sarah BENOIT DELAMOTTE	10 déc.
Léonie MONDANGE	15 déc.
Louis THIOUNN	20 déc.
Madeleine PHILIPPE	1 jan.
Giulia SAILLANT YPREEUW	1 jan.
Oyhana DEMILLY	6 jan.

## ■ Mariages

Philippe ROGER et Ashley BACARI	6 nov.
Maxime LENOIR et Chloé BÉREAUX	20 nov.
Nicolas DUPIN et Valérie CROSSIN	27 nov.
Richard WESTRELIN et Cécile VALET	27 nov.
Mourad BOUBAAYA et Sandrine BACHELET	2 déc.
Antoine MARTIN--FLOCCO et Ana DUENAS FLORES	18 déc.
Ferhat GÖKSU et Aurélie INAN	18 déc.
Romain GUERRIER et Ghizlaine BOUHARRI	22 jan.
Jean-Jacques VERGNAUD et Nadia SULFART	29 jan.

## ■ Décès

Jacques MCERRI (91 ans)	3 nov.
Bernard FROIDEVAUX (83 ans)	8 nov.
Henri MAHIEU (89 ans)	13 nov.
Joachim CANISIUS (83 ans)	14 nov.
Jacqueline VILLERET veuve MICHEL (94 ans)	17 nov.
Simone FLEZ (88 ans)	19 nov.
Patricia BEAUD'HUIN épouse HAKOUN (62 ans)	30 nov.
Jacqueline VANDEPONTSCLE veuve ALNY(99 ans)	1 déc.
Sylvain GUÉDON (62 ans)	5 déc.
Jean-Marie SOULENQ (98 ans)	5 déc.
Nicole FELBACQ veuve WOERTH (87 ans)	8 déc.
Monique BELDAME veuve BLANCHMAIN (87 ans)	9 déc.
Françoise RAMU veuve RICHARD (89 ans)	26 déc.
Bernard BOUCHEZ (79 ans)	27 déc.
Michel GAGNAIRE (87 ans)	27 déc.
Sylvette LAUDE veuve CHEVEAUX (94 ans)	27 déc.
Micheline BERLEMONT veuve GILLES (93 ans)	9 jan.
Michel DOSSUS (71 ans)	9 jan.
Marie MANET veuve MARBACH (90 ans)	12 jan.
Charlette BRUDERMANN veuve ALVADO (90 ans)	14 jan.
Joselyne COQUERET (77 ans)	19 jan.
Alberte MELLIX veuve PRUSZEK (87 ans)	25 jan.
Jeanine MINARD veuve CAPOT (95 ans)	26 jan.
Monique DELCAMPE épouse VRENTZOS (85 ans)	28 jan.



**Frédéric Servelle**  
Maire-Adjoint chargé de  
l'Urbanisme et à l'Environnement



**Florence Brunet**  
Maire-Adjoint chargée de la  
Petite Enfance

## Transition énergétique : la ville poursuit son action !

Chantilly a amorcé sa transition écologique et notre magazine se fait l'écho régulièrement des initiatives sur ce sujet majeur (cf. Chantilly Mag n°151). Nous souhaitons revenir sur quelques opérations réalisées ces derniers mois qui concourent à cette transformation dans différents domaines.

### Des activités recyclage à la crèche !

Une belle opération a été réalisée en 2021 par la crèche multi-accueil "Les Frimousses" et la crèche familiale "Les Cantilous" au travers de plusieurs projets d'activités de recyclage. Pourquoi ce projet ? Il s'agissait de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à la nature et à l'impact sur l'environnement de l'activité humaine : lutter contre le gaspillage, utiliser les différents matériaux de recyclage à des fins créatives...

Un programme d'animation a ainsi vu le jour en proposant tout au long de l'année des activités manuelles créatives et pédagogiques adaptées à leur développement et à un faible coût. Cette opération s'est déroulée à raison d'une action par trimestre environ, sur la section des Moyens-Grands (2 à 3 ans).

Les objectifs étaient variés pour les enfants : être capable de faire, adhérer à l'activité, développer la connaissance de matières premières et de l'origine du produit de recyclage à transformer. Les enfants ont majoritairement apprécié les activités proposées, ils ont montré de l'intérêt en participant à l'activité, ont été capables de différencier et nommer les matériaux d'origine à transformer pendant l'activité (bouteille en plastique, carton de lait, papier...) et ont su nommer les outils de fabrication et les reconnaître.

Les parents n'ont pas été en reste et ont participé activement en fournissant les matériaux de recyclage.

Quelques projets pour revenir sur cette belle opération à renouveler : la fabrication d'un panier de Pâques, le diaporama de la journée de recyclage, le jardinage en utilisant des pots de recyclage à germer avec un tournesol pour la fête des mères, la fabrication de souvenirs gratifiants pour les enfants qui quittaient l'école maternelle, la fabrication des ornements du sapin de Noël...



Activités recyclages à la crèche

### Des économies grâce aux changements d'éclairage public rue Guillemillot

La transformation est engagée et devient un réflexe dans notre quotidien. Dans cet esprit, Chantilly Mag revient sur le changement d'éclairage public de la rue Guillemillot. La ville remplace au fur et à mesure l'éclairage public avec des leds (baisse de l'intensité 250W=>100W, anti-éblouissement aux abords des écoles...) et la télégestion permet désormais de diminuer à distance la consommation et l'intensité de l'éclairage à l'image de la rue Guillemillot ou de l'avenue du Général Leclerc. La fin programmée des néons au niveau national depuis le 1<sup>er</sup> janvier permet d'accentuer le mouvement opéré. Pour information, la puissance nécessaire par an pour éclairer la rue Guillemillot est passée de 16 000 kW à 1800 kW.



Eclairage rue Guillemillot

### Et d'autres projets à venir...

Soucieuse d'éviter le gaspillage, la ville multiplie les opérations pour favoriser le cadre de vie des Cantiliens et la protection de l'environnement. Un site a ainsi été acquis par la ville au cœur des jardins familiaux et a fait l'objet d'un éco-pâturage l'été dernier. Le travail des animaux a permis d'avoir moins de végétaux sur le terrain et une meilleure visibilité du potentiel de ce terrain. La sécurisation du site est en cours au travers de la consolidation et du renforcement des murs et portails. Ce site pourrait accueillir à terme de la permaculture et un système d'aquaponie, unissant la culture de plantes et l'élevage de poissons : les poissons produisent des nutriments, les plantes absorbent les nutriments et purifient l'eau (100% naturel, 0 pesticide, 90% d'économies d'eau).

**Les projets de la ville s'attachent ainsi à s'inscrire dans une démarche éco-citoyenne. Ces illustrations en témoignent. Ainsi, nous laisserons à nos enfants une cité propre et soucieuse de la transition écologique sur le long terme.**

### La "Participation Citoyenne" : un réseau de Cantiliens pour votre sécurité

Le dispositif de participation citoyenne permet d'associer les habitants à la protection de leur ville. Complémentaire de l'action de la gendarmerie, il s'inscrit dans la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien. Il s'agit d'une approche partenariale des relations entre les Cantiliens et les professionnels de la sécurité, gendarmes et policiers municipaux. La participation citoyenne est une évolution des voisins vigilants. Un nouveau protocole est signé par Madame le Maire de Chantilly, avec Madame la Préfète et le Commandant du groupement de gendarmerie. Ce protocole qui donne un cadre juridique à la participation citoyenne, vise à développer auprès des Cantiliens, une culture de la sécurité. Il permet aussi de renforcer le contact entre gendarmes, police municipale et les habitants. Les trois partenaires signataires du protocole, mettent en place, encadrent et évaluent un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents. Ces Cantiliens, reçoivent une information spécifique sur leurs compétences et les informations qui peuvent intéresser la gendarmerie. Ces citoyens référents, bénévoles et sans prérogative de puissance publique, sont sensibilisés aux postures de vigilance, aux gestes de prévention et aux réflexes à développer pour relayer l'information. Ce réseau permet d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Le responsable de la gendarmerie de Chantilly désigne un gendarme référent, interlocuteur dédié, des citoyens référents. Ce gendarme recueille les informations et diffuse des messages de prévention aux fins d'information des Cantiliens. Les habitants de la commune signalent au citoyen référent de leur quartier des faits qui ont appelé leur attention en lien avec la sécurité. Madame le Maire et le Commandant de gendarmerie de Chantilly animent la participation citoyenne. Une réunion publique est organisée avec la gendarmerie de Chantilly pour présenter le dispositif.

#### François Kern

Premier Adjoint chargé de la Sécurité  
Groupe de la Majorité Passion Chantilly

### Du bac à l'urne

Puisque le début d'année est traditionnellement le temps des (bonnes) résolutions, nous voudrions proposer à l'équipe municipale de se concentrer, une fois n'est pas coutume, sur le quotidien de nos concitoyens. Et nous avons même un sujet, au hasard de l'actualité, à lui soumettre...

Il s'agit naturellement de l'enlèvement et du coût de gestion des ordures ménagères. Un sujet qui a accaparé bon nombre de discussions en ville et a même provoqué la circulation de pétitions sur les réseaux sociaux. Payer plus pour servir moins : ainsi pourrait être résumé le service nouvelle génération porté par la CCAC. Un parfait exemple de non-gestion et d'absence complète de pragmatisme. Horaires, fréquence, communication... Tous les éléments paraissent avoir été réunis pour créer plus de contraintes, sans répondre aux besoins de nos concitoyens et, par ailleurs, au mépris total de toute norme sanitaire.

Et pour seule réponse à nos interrogations en conseil municipal, le maire confirme que ce nouveau système aurait dû bénéficier d'une meilleure communication. Une question vient alors immédiatement : n'était-on pas en droit d'attendre du maire qu'elle demande officiellement à la CCAC de suspendre ce dispositif en attendant de recevoir les fameux bacs marrons, et de trouver par exemple, un système satisfaisant (et sécurisant d'un point de vue sanitaire) pour les commerçants, et notamment les commerçants de bouche ?

Chacun sait que la gestion des ordures ménagères coûtera de plus en plus cher, et nos concitoyens, dans leur grande majorité, en ont pris conscience. Mais cette gestion ne doit pas occulter la notion de service, qui semble ici la grande oubliée de ce nouveau dispositif.

Et ne nous y trompons pas : cette incapacité à répondre simplement aux contraintes des citoyens de nos territoires, n'est pas sans conséquence sur la perception de la collectivité et du travail des élus. Si l'on osait, on pourrait presque en cette année électorale, s'interroger sur les conséquences de ce type de mesure locale décalée, sur le comportement des administrés-électeurs exaspérés par la surdité de la collectivité face à des problématiques très concrètes du quotidien.

Un raccourci facile penserez-vous ? Peut-être ! Ou pas...

**Xavier Boulet, Bénédicte Goualin,  
Nathalie Schuhmacher,  
Thierry Marbach, Groupe Oser  
ChantillyMarbach,**  
Le Groupe Oser Chantilly

### LE QUARTIER DE LA GARE DES COURSES "Ex VERDUN"

Quartier à vocation sociale pour accueillir les familles de "cheminots", créé dans les années 1960 sur des terrains de la SNCF. 380 logements.

Des commerces : librairie, économat, pharmacie, coiffeur. Des associations, une brocante, une crèche, un lycée.

Puis la transformation : un second lycée, fermeture ou mise en sommeil de commerces, une seule association de locataires, fin des activités lucratives ou populaires et des clubs de quartier.

Un terrain de basket avec jeunes non encadrés. Dommage ! Nouveau symbole, le terrain de pétanque devient un parking gratuit, pour les abonnés SNCF qui déposent leur voiture pour la journée. L'avenue de Sylvie : une perle d'embouteillages de stationnement dangereux et de circulation risquée du fait que ce parking provisoire créé en 2014 lors de la rénovation du quartier par le bailleur social a été maintenu sûrement à des fins de rentabilité financière. Trafic dense : 2900 voitures et bus/jour en période scolaire, pollution hors norme, absence de covoiturage. Absence de bornes de recharge pour véhicules. Transition écologique malmenée.

De l'insécurité permanente, vols en boîtes aux lettres et en caves, sous-sols inondés transformés en terre d'accueil connue mais ignorée, garages fracturés, saccagés, vols de voitures. Des caméras réclamées mais incompatibilité entre la Ville et le bailleur, rejet de responsabilité.

Une déchetterie qui accueille 24h/24 les encombrants aux frais du résident, bornes de tri sélectif aux pieds desquelles l'on retrouve autant de dépôts qu'à l'intérieur, saleté quasi permanente : fait de résidents à qui l'on n'a pas exposé l'utilité.

A quand un retour à une vie de quartier normale évitant l'exode des anciens en quête d'un autre quartier ? Difficile de louer un appartement dans ce secteur délaissé. *"Mais bon l'essentiel est que... nous sommes à Chantilly".*

### CONVICTIONS et AMBITIONS LOCALES / NATIONALES ?

En politique, il y a ceux pour lesquels l'action et les choix sont dictés par les convictions et ceux pour lesquels les choix opportunistes sont dictés par l'ambition...

#### Pierre-Étienne Bouchet

06.03.27.53.71 / pe559@live.fr / 5 rue Pierre-Émile LePrat, bâtiment A 60500 Chantilly

## mars

### Au Château

. A partir du 2 mars, exposition "Les manuscrits de Taqdemt", Cabinet des livres

. A partir du 5 mars, exposition "Dessins orientalistes du musée Condé", Cabinet d'arts graphiques

Les 1, 8, 9, 14, 16, 22 et 31 mars

Réunions de Courses

### Les mercredis de la médiathèque

. 2 mars à 10h30 : Bébés lecteurs (- de 3 ans)

. 9 mars à 16h30 : Découverte sonore (+ de 3 ans)

. 16 mars à 16h30 : L'heure du conte (+ de 3 ans)

. 23 mars à 16h30 : English storytime (+ de 3 ans)  
(sur réservation au 03 44 57 20 56)

### La médiathèque s'invite au quartier Lefebvre

. 2 mars de 16h à 18h : Les bibliothécaires ouvrent les livres

. 23 mars de 16h à 18h : Contes par Françoise de Conteusement votre

Salle Claude Rollet, 13 bd Michel Lefebvre (sur réservation au 03 44 57 20 56)

### Samedi 5 mars

14h30 Conférence de l'ASCE "Pierre d'Orgemont et les siens" par Bertrand Schnerb Mairie

### Samedi 5 et dimanche 6 mars

Braderie de printemps de la Croix Rouge Espace Bouteiller (samedi de 10h à 18h et dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h)

### Dimanche 6 mars

. 11h Dans le cadre du "Ciné p'tit déj", le cinéma présente la séance "Jean-Michel le caribou" Séance adaptée aux très jeunes spectateurs avec un petit déjeuner offert précédée d'un atelier créatif, coloriage et montage, Cinéma Elysée

### Judi 10 mars

. 19h30, le cinéma Elysée propose, en partenariat avec l'Opéra Nationale de Paris, le Ballet "Le Parc" d'Angelin Preljocaj

. 20h30 Projection du film "La beauté du monde" en présence de Cheyenne-Marie Caron, cinéaste Salle des Conférence en mairie

### Jeuvis 10 et 24 mars

. 20h Réunion du Conseil municipal Mairie

### Vendredi 11 mars

11h30 Journée en hommage aux victimes des attentats Monument aux morts

### Samedi 12 mars

14h à 17h Première Rencontre des Langues de Chantilly Espace Bouteiller

### Samedi 19 mars

17h30 Conférence de l'Université pour Tous "Labsinthe, ange ou démon ?" par Laure Gauffre, guide conférencière nationale Espace Bouteiller

### Samedi 19 et dimanche 20 mars

9h à 19h30 "Salon Équitudes" pour les passionnés et professionnels de la filière équestre, du club au Grand Prix. 2 jours de conférences pour s'instruire, échanger, partager et repartir avec des outils, des observations et des exercices à faire chez soi Grandes Écuries

### Dimanche 20 mars

. 11h Dans le cadre du "Ciné p'tit déj", le cinéma présente la séance "La chouette en toque" Séance adaptée aux très jeunes spectateurs avec un petit déjeuner offert précédée d'un atelier créatif, coloriage et montage, Cinéma Elysée

. 14h30 Thé dansant Espace Bouteiller

### Vendredi 25 et samedi 26 mars

20h Pièce de théâtre "Sauve qui peut Sidonie" Espace Bouteiller

### Samedi 26 et dimanche 27 mars

A partir de 14h Concours de Ring au Club canin

### 16<sup>ème</sup> salon "Vins et Accords Gourmands" Hippodrome de Chantilly

Samedi 9 avril 2022 de 10h à 20h  
Dimanche 10 avril 2022 de 10h à 18h

Entrée gratuite pour 2 personnes  
sur présentation de ce coupon

Dans le cadre du projet de création d'une salle de spectacles à Chantilly, la ville lance un grande enquête sur les pratiques et les attentes culturelles des habitants du territoire. Pour répondre à cette enquête, flashez le QRCode ci-dessous ou rendez-vous sur : <https://abcdagence.limequery.com/557692?lang=fr>

Une salle de spectacle à Chantilly ?

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Partagez vos pratiques culturelles et vos attentes

Vous avez jusqu'au mercredi 2 mars !

Retrouvez le questionnaire en ligne en flashant ce QRcode

### Le Comité de jumelage a repris ses activités !

Des échanges entre les familles d'Uberlingen en Allemagne, Watermael-Boitsfort en Belgique et Epsom en Grande-Bretagne sont prévus. Un partenariat renforcé avec Himeji au Japon et une action réactivée avec Chantilly (Virginie USA) feront l'objet de rencontres en présentiel ou par visioconférence. Ce fut le cas avec le Japon en septembre dernier où les jeunes Japonais ont présenté leur ville aux lycéens de Chantilly et ce en anglais.

En octobre 2021, a été organisée la première Fête de la Soupe avec le concours des restaurateurs et des élèves du lycée professionnel de Chantilly à partir de recettes proposées par les villes jumelées. Celle-ci a connu un véritable succès.

En décembre un voyage à Bruxelles subventionné partiellement par le Comité a permis aux lycéens de découvrir les institutions européennes.

Nous avons accueilli au marché de Noël nos amis Allemands et Belges qui proposaient des produits de leur pays.

Le 25<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Epsom devrait se dérouler début juin 2022 si la situation sanitaire le permet. Si vous êtes intéressés par ce déplacement, contactez le Comité de jumelage.

Nous essaierons également d'organiser des séances de cinéma en VO anglais et allemand.

Enfin, nous souhaitons développer des échanges avec les jeunes en les accueillant et en organisant durant leur séjour des tournois sportifs, festivals de jeux, musique, chant, théâtre...

Si vous souhaitez participer à la vie du jumelage, contactez-nous : [comitedejumelagedechantilly@yahoo.fr](mailto:comitedejumelagedechantilly@yahoo.fr)

### GFT : rejoignez-nous !

Après 500 jours d'inactivité liée au Covid et l'arrivée d'une nouvelle équipe, le GFT, association chantillienne, vous propose un choix très large de sorties culturelles, escapades d'une journée, journées découvertes de villes et sites touristiques de plusieurs jours, croisières de 8 à 10 jours, voyages...

Un moyen idéal pour vous rendre à Paris au théâtre ou assister à un concert à Compiègne, Beauvais, Amiens par exemple. Le GFT propose un service complet : réservation des spectacles, des restaurants, du transport au départ de Chantilly.

Le GFT vous accueille tous les vendredis (hors vacances scolaires) de 10h à 12h et de 14h à 16h au 16 quai de la Canardière à Chantilly (face au bureau du gardien de l'OPAC)

Tél. 06 42 41 46 86 – mail : [gftchantilly@orange.fr](mailto:gftchantilly@orange.fr)